

Linky, le compteur de tous les dangers !

Pourquoi il faut refuser Linky, le nouveau compteur « communicant »

par Annie Lobbé

Source : <http://www.alternativesante.fr/ondes-electromagnetiques/pourquoi-il-faut-refuser-linky-le-nouveau-compteur-d-edf>

Linky d'ERDF Bug X10

X10 est le code du protocole de communication par CPL en Europe de la domotique personnelle (optimiser la gestion et le pilotage des appareils), en France le nombre des utilisateurs est estimé à plus de cinq millions de foyers, le protocole du système X10 leur permet de pouvoir contrôler leurs différents appareils, régulations et détecteurs (sécurité) au sein d'une habitation, nous sommes dans le domaine du droit privé, c'est un choix personnel.

ERDF et droits du citoyen :

ERDF qui est une société de droit commercial veut avec Linky par des artifices juridiques nationaux et Européens et sous couvert de l'autorité administrative ad hoc la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) s'approprier la domotique personnelle des citoyens français, en d'autres termes pouvoir tout savoir, tout contrôler et éventuellement pouvoir intervenir dans chaque foyer français : En finalité c'est une atteinte au droit inaliénable de la liberté des citoyens.

S'immiscer ou interférer dans le décisionnel et les choix des citoyens dans leurs foyers rappelle les méthodes de type bolchévique qui peuvent ouvrir la porte à toutes les dérives non démocratiques, la majorité des français n'avaient jamais imaginé un seul instant que ce type de pratique aurait pu exister, le refus du compteur mouchard Linky est donc non seulement un droit, mais un devoir de citoyen.

Tous les "copains du système" identifiés ou non à ce jour qui gravitent autour de la juteuse opération Linky ne doivent certainement pas ignorer qu'une grande partie de la population ne va pas accepter l'arnaque qui s'apparente au casse du siècle et à l'atteinte à la santé publique faite par ERDF, pour être encore plus clair, au cas où : toutes les dispositions légales et techniques vont être prises pour annihiler cette "OPA" sur les foyers français.

Pour en finir sur ce registre, Eric Besson et les copains de Thierry Breton et de Nicolas Bazire, dit "le porteur de valises", parties intervenantes (business) dans Linky doivent savoir que les français sont maîtres chez eux, mais aussi contrairement à ce que l'on pourrait penser, les meilleurs informaticiens et ingénieurs ne se trouvent pas chez ERDF !...

ERDF et Déontologie :

Les obligations de la société commerciale ERDF vis-à-vis des consommateurs :

- ERDF se doit de fournir au consommateur qui paye un produit (le courant électrique) propre, si ERDF veut faire de l'électricité, sous couvert de gestion et d'économie d'énergie, un vecteur d'offres commerciales (ce qui est le cas et payant), dans ce cas précis la loi doit être appliquée, nous sommes dans un pays de droit, l'électricité doit être gratuite pour ceux qui acceptent cette offre et les pollutions que la technique CPL employée génère.

- Dans le cas contraire ERDF se doit de fournir au consommateur qui paye pour cela un produit (le courant électrique) propre, comme actuellement, c'est à dire un courant alternatif à une fréquence

de 50 Hz (50 cycles par secondes) ayant une sinusoïde parfaite de période $1/50 = 0.02 \text{ s} = 20 \text{ ms}$ avec un signal idéal d'une seule fréquence fondamentale appelée aussi harmonique de rang 1, égale à 50 Hz. Aucune autre fréquence parasite, perturbatrice et surtout rayonnante ne doit être présente ou se greffer, même par impulsions (pulsations) dans le signal, en d'autres termes comme aujourd'hui le courant électrique se doit d'être propre.

Linky d'ERDF Bug X10 :

Avec le compteur mouchard Linky, ERDF pollue le courant électrique en y injectant un signal d'impulsions porteuses radiatives modulées en amplitudes de la fréquence CPL-G1 ou CPL-G3 qui se superposent à la fréquence 50 Hz du courant électrique, cette nouvelle fréquence en kHz est rayonnante (irradiante) sauf dans le cas d'une mise au norme des installations électrodomestiques sans nuisances [PDF], c'est-à-dire l'utilisation de câbles électrique blindés, exemples : [Type VMVB] ou [BR-ECO].

Si ERDF veut commercialiser un nouveau type de courant électrique elle doit en tirer toutes les conséquences qui s'imposent, c'est-à-dire le faire dans les règles de l'art en procédant à l'adaptation des réseaux avec des câbles électriques non rayonnants, dans le cas contraire ERDF n'est pas en droit de polluer (d'irradier) les consommateurs.

Concernant les CPL il faut savoir qu'en Europe deux bandes de fréquences sont attribuées par les organismes de régulations : Une bande de BF (Basses Fréquences) de 3 kHz à 148 kHz, voire jusqu'à 490 kHz pour les CPL dits de bas débit (le nouveau CPL-G3 en cours de développement injecté dans le réseau électrique par ERDF pour le Linky rentre dans cette catégorie) et une bande de HF (Hautes Fréquences) 2 MHz à 30 MHz pour Les CPL dits de Haut débit.

Les français doivent aussi savoir que contrairement à ce qui est véhiculé par ERDF, actuellement le protocole initial CPL dit G1 basé sur la modulation S-FSK (Spread - Frequency Shift Keying) qui autorise des débits maximums de 2 400 bit/s et qui a été mis en œuvre pour les 250 000 tests d'essais notamment par LA société ATOS Origin (Thierry Breton et Nicolas Bazire) est un fiasco presque total notamment pour la communication (transmission et consultation des données).

Pire, ces tests ont été et sont toujours pour beaucoup de personnes un cauchemar notamment pour les utilisateurs d'un système de domotique qui ont souvent rencontré une multitude de perturbations engendrées par les signaux rayonnants du CPL-1 ($\pm 75 \text{ kHz}$) d'ERDF qui interfèrent avec ceux du protocole X10 (120 kHz) de leur maison domotisée.

Ces constatations sont réalisées malgré les filtres mis en place qui atténuent (notamment le filtre FD10) , les déclenchements intempestifs ne manquent pas : les lumières s'allument toutes seules, les volets roulants électriques se baissent ou montent n'importe quand du jour ou de la nuit, pareillement pour les portes de garages ou les portails qui s'ouvrent ou se ferment, les régulations deviennent folles, etc ... les témoignages sont nombreux sur les forums des sites dédiés spécifiques qui aboutissent tous à la même conclusion, la non compatibilité du Linky avec la norme et les trames X10 de la domotique.

Malgré l'intervention d'un technicien d'ERDF qui passe son temps à remplacer les compteurs et qui déclare n'être jamais étonné des problèmes, il est constaté par les consommateurs ayant la domotique que, sic : "le système recommençait à délirer" et que "je passe mon temps de pièces en pièces voir si la lumière ne s'est pas allumée toute seule", c'est ce qu'on appelle faire des

économies d'énergie !

Pour les portails ou les portes de garages beaucoup de personnes ont désactivé le module afin de passer en mode manuel.

Des électroniciens ont produit des trames de 75 kHz ayant le même protocole que le Linky et réalisé des tests rigoureux avec le protocole X10 de la domotique, leurs verdicts sont sans appel : Linky perturbe, il n'est pas compatible avec les modules de centrales domotiques, il y a danger, la sécurité est mise en cause notamment par rapport aux détecteurs.

ERDF travaille donc actuellement pour le compteur mouchard Linky sur le nouveau protocole CPL-G3 qui permet sur la nouvelle modulation multiporteuse OFDM (Orthogonal Frequency-Division Multiplexing) des débits nettement supérieurs soit 300 kbit/s sur les câbles d'électricité.

Pour la petite histoire, l'organisme européen IEEE (Institute of Electrical and Electronics Engineers) qui établit les normes est totalement inféodé aux industriels, le groupe de travail sur la question, s'est même réuni à Nanterre en mai 2010 dans les locaux ... d'ERDF ! [Dossier Technique Linky accessible au grand public]

Autre question concernant les économies d'énergie :

Une centrale domotique consomme en énergie moins de 2W, combien consomme le Compteur Mouchard Linky ?

Stop au Linky :

La question qui est récurrente dans les forums et pour la majorité des 250 000 foyers français qui possèdent, souvent à leur insu un compteur mouchard Linky est maintenant du genre, sic : "J'espère que nous allons pouvoir désactiver leur courant porteur" ! ou "Moi j'espère qu'un jour on verra sortir sur le marché un "super filtre" qui ne laisse passer que du courant "propre" entre le compteur EDF et notre tableau électrique pour ne plus avoir de perturbations diverses..."

Linky et X10

La différence de l'irradiation entre le CPL de Linky et le CPL X10 de la domotique personnelle ? Elle est fondamentale : "Dans la vie tout est poison, rien n'est poison tout est fonction de la dose", avec Linky les pulsations irradiantes sont constantes, avec l'X10 de la domotique elles sont programmées, c'est-à-dire que leur nombre étant insignifiant, leurs impacts d'irradiations sont quasiment nuls, ce qui est exactement l'inverse pour le Linky.

Ceux qui possèdent actuellement un Linky sont donc des cobayes [17,16 V/m ! dans les chambres d'enfants sur la porteuse irradiante CPL] pour lesquels il est très subtil de mettre en évidence l'effet nocif sur la santé et aussi de le faire comprendre aux personnes car cette nouvelle source d'immixtion irradiante en champs proches dite de faibles doses est évidemment ... aux normes, malheureusement il est maintenant avéré que celles-ci sont obsolètes.

Maintenant l'essentiel est de s'unir et vite pour peser pour reprendre le contrôle des institutions afin que cessent les divisionnismes d'une certaine intelligencia du genre des promoteurs de l'opération Linky.

Un an après le début de leur installation, une région canadienne, le Saskatchewan, a ordonné en 2014 le retrait obligatoire de 105.000 compteurs intelligents après le déclenchement de 8 incendies

en deux mois. <http://ici.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2014/07/30/006-remplacement-compteurs-intelligents-saskpower.shtml> (et voir ci-joint l'article en fichier .doc)

Le ministre responsable de la société d'électricité d'Etat SaskPower a déclaré : « La sécurité est notre priorité. Les inquiétudes sont suffisamment importantes, et nous croyons que si la sécurité des familles saskatchewanaises est en danger, nous devons agir. C'est pourquoi nous avons donné cet ordre à SaskPower. »

Le remplacement des compteurs intelligents par des anciens compteurs devait coûter 15 millions de dollars à cette société d'électricité d'Etat. Ce qui est scandaleux, pour la France et pour les Français, c'est que ce matin samedi 16 janvier 2016 sur la radio RMC, Bernard Lassus le responsable Linky d'ERDF a reconnu exactement le même nombre d'incendies : 8 incendies (soit disant sur 300.000 compteurs installés mais personne n'a la preuve que ce nombre de compteurs étaient vraiment installés au moment du déclenchement des 8 incendies, pendant l'expérimentation en 2010-2011). Mais Bernard Lassus a reconnu ces 8 incendies en ces termes : "Les problèmes d'incendie ne concernent que 8 cas sur 300 000 compteurs déjà installés".

Dans la province du Canada, avec le même nombre d'incendies, la décision a été prise de renoncer aux compteurs intelligents. Mais après 8 incendies pendant une phase d'expérimentation, ERDF a quand même décidé de généraliser le déploiement du compteur Linky ! Il se trouve que j'ai rencontré brièvement le directeur des Affaires publiques d'ERDF, Pierre Guelman, à l'issue d'une table ronde organisée à la maison de la Chimie par le sénateur Bizet en novembre 2015. Je ne lui ai parlé que des pannes, pas des incendies.

Mais ce qui est curieux, c'est qu'il a eu exactement le même type de réaction que Bernard Lassus. Je lui ai demandé : "Mais comment allez-vous faire avec toutes ces pannes ?" et lui ai exposé très rapidement les cas dont j'avais recueilli les témoignages (voir ci-joint la nouvelle version du diaporama sur les pannes et incendies provoqués par le Linky, plus sobre dans sa présentation). Et voici ce qu'il a répondu : "Oh, mais ça ne va pas être aussi catastrophique que vous le dites !" avant de prendre la poudre d'escampette : "On m'attend pour le déjeuner". Ces professionnels informés minimisent les dangers et les risques qu'ils créent pour la population.

Est-ce normal ? Non ! Je vous propose, à titre de protestation contre la légèreté de ces professionnels qui devraient se soucier avant tout de notre sécurité, de leur faire suivre massivement le présent mail. pierre.guelman@erdf.fr bernard.lassus@erdf.fr

Trois nouveaux témoignages sont à ajouter à propos des pannes provoquées par le Linky (de pair avec des effets sur la santé). Ils complètent le diaporama :

1. "Je possède malheureusement UN COMPTEUR LINKY chez moi. Je ne sais pas si ça vient de là, je viens d'être opéré du coeur à deux reprises. Je constate que depuis que ce compteur a été installé, mes problèmes de santé se sont dégradés, que les chargeurs des différents appareils électriques et électroniques que j'ai en ma possession sont HS régulièrement, même le chargeur de mon véhicule électrique a rendu l'âme. D'après le constructeur du véhicule, ce n'est pas normal, et après discussions avec d'autres personnes de mon entourage qui ont le même type de véhicule, ils n'ont pas eu à déplorer ce type de problème, en revanche ils ne sont pas équipés du compteur LINKY et habitent la même région que moi." (9 janvier 2016, commentaire envoyé sur la pétition en ligne : <http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/compteur-linky-sens-economique-eco-1084.html> que je vous encourage à signer si ce n'est pas encore fait)
2. (Il s'agit de l'appartement à Bagneux, cité dans le diaporama, dont les occupants sont toujours chez Darty à cause des pannes à répétition de l'ordinateur et de la télévision) : "Ma mère, qui dort la tête collée aux compteurs Linky et aux concentrateurs qui se trouvent juste en-dessous (les compteurs se trouvent derrière la cloison dans le local vide-ordure, mais ma mère ne les a pas vus), a fait un AVC et a subi 4 opérations depuis début septembre 2015, avec à chaque fois anesthésie générale à cause de chutes avec fracture du col du fémur." (mail reçu par Annie Lobé)

3. (Concerne les pannes dans des maisons non elles-mêmes équipées de Linky, dès lors que le Linky est installé dans une rue. Il s'agit d'une deuxième maison située à Montreuil non loin de celle, citée dans le diaporama, dans laquelle un ordinateur s'éteint tout seul depuis que le Linky a été installé dans la rue, alors que cette maison n'est pas elle-même équipée de Linky. Dans la deuxième maison voisine, qui n'est pas non plus équipée de Linky, une personne handicapée a eu à subir les conséquences d'une très longue panne générale d'électricité inexplicée) : "La maison est restée 1 nuit et 1 matinée sans électricité - tout a sauté et impossible de définir la cause. La personne handicapée - son matelas anti-escarre complètement dégonflé - la machine pour l'alimenter out... Je vous laisse imaginer..." (Mail reçu en janvier 2016 par Annie Lobé) Je compte sur vous tous, qui recevrez ce mail, pour l'envoyer à Bernard Lassus et Pierre Guelman d'ERDF afin de leur signifier votre désaccord total avec leur façon de traiter les graves problèmes engendrés par le Linky.